



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

Association ACCUEIL GOUTTE D'OR

SIEGE SOCIAL : 26 RUE DE LAGHOUAT 75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

À l'Assemblée Générale de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

DOUCET, BETH ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Représentée par Nathalie ELIO

Annexe au rapport :

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN

ACTIF		Exercice au 31/12/2023			Exercice N-1	
		BRUT	Amortissements	NET	au 31/12/2022	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 472	5 068	1 404	
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	6 472	5 068	1 404	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériels, et outillage industriels	479 974	455 709	24 265	30 681
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Total	479 974	455 709	24 265	30 681	
Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	15		15	15	
	Prêts					
	Autres	1 386		1 386	1 386	
	Total	1 401		1 401	1 401	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		487 848	460 778	27 070	32 082	
Actif circulant	Stocis	Stocks et en-cours				
		Marchandises				
		Total				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	101 240		101 240	105 017
		Créances reçus par legs ou donations				
		Autres	12 077		12 077	6 899
		Total	113 317		113 317	111 916
	Divers	Valeurs mobilières de placement	55 225		55 225	54 147
		Instrument de trésorerie				
Disponibilités		503 788		503 788	461 319	
Total		559 013		559 013	515 466	
Charges constatées d'avance		5 196		5 196	1 988	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT ET DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		677 525		564 209	517 454	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion Actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 165 374	460 778	704 596	661 452	



BILAN

PASSIF		31/12/2023	31/12/2022	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires	40 018	40 018	
	Fonds propres complémentaires	3 569	3 569	
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres complémentaires (résultats sous contrôle de tiers financeurs)	29 463	29 463	
	Fonds propres statutaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Subventions d'équipement	9 240	11 785	
Report à nouveau	278 512	265 070		
Résultat de l'exercice Excédent	+21 396	+13 443		
TOTAL I		382 198	363 346	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
TOTAL II		0	0	
PROVISIONS	Provisions pour risques	53 060	33 925	
	Provisions pour charges	21 450	25 950	
	TOTAL III		74 510	59 875
DETTES	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)			
	Emprunts et dettes financières diverses (3)			
	Total IV		0	0
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 351	32 334	
Dettes fiscales et sociales	111 980	100 797		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 239	0		
Instrument de trésorerie				
Total V		144 570	133 131	
Produits constatés d'avance (1)		103 318	105 100	
TOTAL DES DETTES ET DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		247 888	238 231	
Ecart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF		704 596	661 452	
Crédit-bail immobilier				
Crédit-bail mobilier				
Effets portés à l'escompte et non échus				
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1)				
		Dont à plus d'un an		
		Dont à moins d'un an		
		103 318	105 100	
Renvois :	(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3)	Dont emprunts participatifs		



Association Loi 1901
Siret : 408 646 008 00057
NAF : 9499Z

**ACCUEIL GOUTTE D'OR
CENTRE SOCIAL**

26 rue de Laghouat - 75018 Paris
01 42 51 87 75 - www.accueilgouttedor.fr
ago@ago.asso.fr

Compte de résultat du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	du 01/01/23	du 01/01/22
	du 31/12/23	du 31/12/22
	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 450	710
Ventes de biens et services		
Produits de tiers financeurs		
Subventions d'exploitation		
- Subventions ETAT	175 870	140 837
- Subventions communes	394 596	347 207
- Subventions CAF	293 774	255 135
- Autres subventions	43 375	50 005
- Fonds privés	15 800	20 858
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	4 366	1 930
- Mécénats		
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	44 387	31 238
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Participations des usagers	16 367	18 831
Produits des activités annexes	6 330	5 957
TOTAL I	996 315	872 708
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	241 814	239 271
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	33 497	22 479
Salaires et traitements	472 808	402 096
Charges sociales	196 500	183 635
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	6 825	6 975
Dotation aux provisions	53 060	38 425
Dotation aux provisions pour risques et charges		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	1 004 504	892 880
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 189	-20 172
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	8 391	2 021
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	8 391	2 021
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	8 391	2 021
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II) + (III-IV)	202	-18 151



Association Loi 1901
Siret : 408 646 008 00057
NAF : 9499Z

**ACCUEIL GOUTTE D'OR
CENTRE SOCIAL**

26 rue de Lagnouat - 75018 Paris
01 42 51 87 75 - www.accueillgouttedor.fr
ago@ago.asso.fr

Compte de résultat du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

	du 01/01/23 du 31/12/23	du 01/01/22 du 31/12/22
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	28 926	36 553
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL V	28 926	36 553
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	7 732	4 959
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VI	7 732	4 959
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	21 194	31 594
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	1 033 632	911 282
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI + VII + VIII	1 012 236	897 840
RESULTAT EXCEDENTAIRE	+21 396	+13 443
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	95 910	82 130
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits	95 910	82 130
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	95 910	82 130
Total charges	95 910	82 130



Association Accueil Goutte d'Or

26 rue de Laghouat Paris 18^e

Association Loi 1901

SIRET : 408 646 008 00057 - APE 9499Z

**ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

I. – Présentation et Faits caractéristiques de l'exercice	4
A. Présentation de l'association	4
B. Faits significatifs de l'exercice	4
II. – Principes, règles et méthodes comptables	4
A. Changement de méthode comptable	5
B. Provisions	5
C. Indemnité de fin de carrière	5
D. Méthode de détermination des produits	5
E. Charges constatées d'avance	5
F. Produits constatés d'avance	5
III. – Notes relatives aux postes de bilan Actif	6
A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé	6
B. Immobilisations financières	7
C. Stocks et en-cours	7
D. Etat des Créances et dépréciations liées	7
E. Créances	7
F. Valeurs mobilières de placement	7
IV. Notes relatives aux postes de bilan Passif	8
A. Tableau des fonds propres	8
B. Subventions d'investissement	8
C. Provisions	8
1. Provision pour risques et charges	8
2. Provisions réglementées	9
D. Fonds dédiés	9
E. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	9
F. Etat des échéances et des dettes	9
G. emprunts	9
V. Détail des opérations de clôture	10
A. Charges à payer et produits à recevoir	10
B. Produits et charges imputables à un autre exercice	10
VI. Notes relatives au compte de résultat	11
A. Produits d'exploitation	11
B. Cotisations	11
C. Dons, mécénat	11
D. Legs, donations ou assurances-vie	11
E. Charges d'exploitation	12

F. Résultat financier	12
G. Résultat exceptionnel	13
H. Transfert de charges	13
I. Résultat et impôts sur les bénéfices	13
J. Contributions volontaires en nature	13
1. Bénévolat	13
2. Dons en nature	13
3. Dons de service	13
4. Mécénat de compétences	14
VII. Autres informations	14
A. Effectif moyen	14
B. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés	14
C. Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants	14
D. Filiales et participations	14
E. Engagements hors bilan	14
1. Engagements donnés	14
2. Engagements reçus	14
3. Engagements pris en matière de crédit-bail	14
4. Autres opérations non inscrites au bilan	14
5. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes	14

I. – PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A. Présentation de l'association

L'association Accueil Goutte d'Or a pour objectif :
de promouvoir, de favoriser et d'harmoniser toutes initiatives permettant de répondre avec efficacité aux multiples exigences de justice et de solidarité au sein du quartier de la Goutte d'Or et tout particulièrement d'aider à l'accueil, à l'insertion des habitants dans ce quartier ainsi qu'à son développement social.

Ses moyens d'action sont, notamment, la mise en place et la gestion de permanences d'accueil et de suivi social, de structures de médiation sociale, d'accompagnement scolaire et de formation pour jeunes et adultes et de toute activité concourant aux buts de l'association.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 704 596 euros.

Le résultat net comptable est un excédent 21 396 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 3 avril 2024 par les dirigeants de l'entité.

B. Fait significatifs de l'exercice

- Renouvellement de l'agrément du Centre Social avec un nouveau projet social et celui de la halte-garderie « Caravelle »;
- Renouvellement du financement du poste d'agent d'accueil (statut adulte-relais) pour 3 ans
- Départ à la retraite de la responsable de la halte-garderie qui a été remplacée début novembre 2023. Une équipe petite enfance qui se stabilise et nouvelle organisation de l'activité (élargissement des heures d'accueil...)
- Nouveau système de classification et de rémunération de notre convention ALISFA qui s'appliquera au 1^{er} janvier 2024. Mise en place des nouvelles grilles salariales pour l'ensemble de l'équipe salariale et avenants aux contrats de travail.
- Election des représentants du CSE le 11 décembre 2023 (1 titulaire et 1 suppléant)

- Autres faits caractéristiques de l'exercice
Le soutien de nos principaux financeurs que ce soit la CAF de Paris ou la Ville de Paris
La difficulté de recruter du personnel salarié et des bénévoles a un impact direct sur le fonctionnement des activités

II. – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du Code de Commerce ainsi que selon les principes des règlements suivants émis par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

- règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC n° 2020-08.
- règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 et n° 2016-07

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

A. Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

B. Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

C. Indemnité de fin de carrière

La convention collective de l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière.

D. Méthode de détermination des produits

Les produits liés aux conventions de financements pluriannuelles sont comptabilisés selon la méthode du prorata temporis.

E. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges payées en 2023 mais concernant l'exercice 2023.

F. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits perçus ou comptabilisés mais concernant l'exercice 2023.

III. – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN ACTIF

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an - 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 032	1 440	0	6 472
Frais d'établissement				0
Frais de recherche et de développement				0
Donations temporaires d'usufruit				0
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 032	1 440		6 472
Autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations incorporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	484 937	840	5 802	479 974
Terrains				0
Constructions				0
Installations techniques, matériels, outillages industriels	484 937	840	5 802	479 974
Autres immobilisations corporelles				0
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et acomptes				0
Biens reçus en legs ou donations destinés à être cédés				0
TOTAL VALEURS BRUTES	489 969	2 280	5 802	486 447
Immobilisations incorporelles	5 032	36	0	5 068
Amorts frais d'établissement				0
Amorts frais de recherche et de développement				0
Amorts donations temporaires d'usufruit				0
Amorts concession, logiciels	5 032	36		5 068
Amorts autres immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	454 256	6 789	5 336	455 709
Amorts des constructions				0
Amorts installations techniques, matériels, outillages	409 100	4 020		413 120
Amorts autres immobilisations corporelles	45 156	2 769	5 336	42 590
TOTAL AMORTISSEMENTS	459 288	6 825	5 336	460 778
VALEURS NETTES COMPTABLES	30 681	-4 545	466	25 669

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Participation Crédit Mutuel	15			15
Dépôt Garantie Paris Habitat	1 236			1 236
Dépôt Garantie Servicéo	150			150
TOTAUX	1 401	-	-	1 401

C. Stocks et en-cours

Il n'y a pas de stocks et d'encours

D. Etat des Créances et dépréciations liées

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances, usagers et comptes rattachés	101 240	101 240	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Créances financeurs douteux ou litigieux			
Autres créances	12 077	12 077	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	5 196	5 196	
TOTAUX	118 513	118 513	0

E. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2023.

F. Valeurs mobilières de placement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
FCP (PSB PARIS MONTMARTRE)	54 147	1 078		55 225
TOTAUX	54 147	1 078	-	55 225

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des FCP (PSB PARIS MONTMARTRE) et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).

Il reste 55225 (PSB PARIS MONTMARTRE) d'une valeur unitaire de 1 euros, soit un total de 55225 euros au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, les plus-values latentes représentent 0 euros.

IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN PASSIF

A. Tableau des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	43 586				43 586
Fonds propres avec droit de reprise	29 463				29 463
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau (RAN)	265 070	13 443			278 513
Excédent ou déficit de l'exercice	13 443	-13 443	21 396		21 396
Situation nette	351 562	0	21 396	0	372 958
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	11 785			-2 544	9 240
Provisions réglementées					0
TOTAL	363 347	0	21 396	-2 544	382 199

B. Subventions d'investissement

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations non amortissables est étalée sur le nombre d'années pendant lesquelles les immobilisations sont inaliénables aux termes du contrat. A défaut de clause d'inaliénabilité, le montant de la reprise de chaque exercice est égal au dixième du montant de chaque subvention concernée, proratisée la première année en fonction de la date d'acquisition des immobilisations.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variation de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant global des subventions d'investissements	22 257			22 257
Quotes-parts virées au résultat	-10 473	-2 544		-13 017
TOTAL SUBV NETTES	11 785	-2 544	0	9 240

C. Provisions

1. Provision pour risques et charges

Des provisions d'un total de 74 510 figurent au bilan au 31/12/2023 et correspondent à :

Provisions pour risques d'emploi 27 929

Règle : Salarié(e)s ayant plus de 2 ans d'ancienneté et dont le secteur d'activité comporte d'importantes incertitudes de financements

Base de calcul : L'indemnité légale de licenciement est fixée comme suit :

Un cinquième de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise, auquel s'ajoutent deux quinzièmes de mois par année au-delà de dix ans d'ancienneté.

Provision pour retraite 25 131

Règle : Salarié(e)s âgé(e)s de plus de 55 ans hors salariés de la halte-garderie

Base de calcul : 1/60e de la rémunération annuelle par année d'ancienneté avec un maximum de 15ans

Autres Provisions : 21450

21450 : Maintien de la provision travaux à la halte-garderie Caravelle, 1 rue de la Goutte d'Or Paris 18^e, mise aux normes du local conformément à la réforme de la réglementation des EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant).

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	33 925	53 060	-33 925	53 060
Provisions pour travaux	25 950		-4 500	21 450
TOTAL	59 875	53 060	-38 425	74 510

2. Provisions réglementées

Il n'y a pas de provisions réglementées au 31/12/2023.

D. Fonds dédiés

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2023.

E. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Tiers financeurs	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Résultat sous contrôle de tiers financeurs Mairie de Paris Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)	29 463			29 463

F. Etat des échéances et des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établist de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 351	18 351		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	49 908	49 908		
Organismes sociaux	44 684	44 684		
Etat et autres collectivités publiques	17 388	17 388		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	14 239	14 239		
Produits constatés d'avance	103 318	103 318		
TOTAUX	247 888	247 888	0	0

G. emprunts

Il n'y a pas d'emprunts au 31/12/2023.

V. DETAIL DES OPERATIONS DE CLOTURE

A. Charges à payer et produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

▪ Fournisseurs	7 093
▪ Fournisseurs factures non parvenues	11 258
▪ Autres débiteurs (subventions à reverser)	14 239
▪ Personnel rémunérations dues, comité d'entreprise	956
▪ Provision sur congés payés	43 408
▪ Provision sur heures à récupérer	5 544
▪ Provision sur charges sociales CP et heures à récupérer	19 632
▪ Cotisations sociales à payer	25 052
▪ Etat, taxes à payer (formation professionnelle, taxe sur les salaires, impôt sur les dividendes et prélèvement à la source)	17 388

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

▪ Clients, produits à recevoir	5 008
▪ Fournisseurs débiteurs et débiteurs divers	7 070
▪ Financeurs, financements à recevoir	101 240

B. Produits et charges imputables à un autre exercice

▪ Charges constatées d'avance	5 196
▪ Produits constatés d'avance	103 318

VI. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A. Produits d'exploitation

Les produits de l'association sont composés de :

A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations

- Dons :	4 366
- Fondations et organismes privés :	15 800

Total **20 166**

A.2 – Subvention de collectivités publiques

- Etat Préfecture de Paris :	175 870
- Ville de Paris :	394 596
- CAF de Paris :	293 774
- Autres organismes (ANCV, CNAV, AG2R et Pole emploi) :	43 375

Total **907 615**

A.3 – Cotisations et autres produits

- Cotisations des adhérents :	1 450
- Participations des usagers :	16 367
- Prestations aux associations (comptabilité)	2 600
- Produits des activités annexes	3 728

Total **24 146**

Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges **44 387**

Total des produits **996 315**

B. Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale de l'association, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

C. Dons, mécénat

Dons perçus provenant de la générosité du public **4366**

D. Legs, donations ou assurances-vie

Il n'y a pas de legs, donations ou assurances-vie au 31/12/2023.

E. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Achats :	35 348	4%	Fournitures d'entretien, de bureau, d'activités, d'énergie et petits équipements.
Services extérieurs :	86 467	9%	Ménage, locations, travaux d'entretien, maintenance, assurances cotisations.
Autres services extérieurs :	119 999	12%	Rémunérations d'intermédiaires, intérim, publicité, publications, activités familles et enfance-jeunesse, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, services bancaires.
Impôts et taxes :	33 397	3%	Taxe sur les salaires et formation continue assises sur les rémunérations versées. Impôts sur les dividendes.
Charges de personnel :	472 808	47%	Rémunérations brutes versées
Charges sociales :	159 698	16%	Charges patronales versées aux organismes sociaux (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelles), provisions CP heures à récupérer
Autres charges :	36 902	4%	Indemnités de transport, indemnité télétravail, primes pouvoir d'achat, titres restaurant, médecine du travail, gratifications et CSE
Dotations aux amortissements :	6 825	1%	
Dotations aux provisions :	53 060	5%	
TOTAL	1 004 504		

F. Résultat financier

Le résultat financier est de		+ 8 391
Produits financiers :		8 391
- Produits sur intérêts des livrets :	8 391	
Charges financières		-
- Néant	-	
	-	
	-	

G. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de		+ 21 194
Produits exceptionnels :		28 926
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	2 544	
- Produits sur exercices antérieurs : Subvention CAF concernant l'exercice 2022 (halte garderie Caravelle)	24 162	
- Autres produits exceptionnels : Régules charges 2021, remboursement formation 2021, régule aides à l'emploi et subvention exceptionnelle	2 220	
Charges exceptionnelles :		7 732
- Charges sur exercices antérieurs (CAF subvention REAAP 2021)	2 340	
- Autres Charges exceptionnelles : aides exceptionnelles et régule de charges	4 925	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	467	

H. Transfert de charges

Transfert de charges (activité partielle et indemnités journalières)	0
Transfert de charges (remboursement formation)	5 140
Transfert de charges (remboursement de charges)	822
Total	5 962

I. Résultat et impôts sur les bénéfices

L'association n'est pas concernée car non fiscalisée.

J. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 95 910€ et correspondent à :

1. Bénévolat

L'association bénéficie de l'aide de 134 bénévoles équivalent à 2.56 ETP

SECTEUR	Nb de bénévoles	Nb d'heures bénévoles
ACCUEIL	5,00	600,00
ENFANCE ET JEUNESSE / ANIMATION SOCIOCULTURELLE	100,00	1 391,00
FORMATION POUR ADULTES	10,00	870,00
GESTION ET MAINTENANCE INFORMATIQUE	1,00	300,00
INSTANCES DE DIRECTION	13,00	840,00
PERMANENCE SOCIALE	5,00	650,00
TOTAUX	134,00	4 651,00
En ETP		2,56
Taux horaire chargé (1)		20,62 €
Valorisation du bénévolat		95 904 €
Arrondi à		95 910 €

(1) Base d'un salaire animateur, coefficient 467 de la CCN ALISFA au 1^{er} janvier 2023, valeur du point =57.00

2. Dons en nature

Néant

3. Dons de service

Néant

4. *Mécénat de compétences*

Néant

VII. **AUTRES INFORMATIONS**

A. **Effectif moyen**

	TOTAL	Hommes	Femmes
Cadres			
Employés	14,00	2,00	12,00
Apprentis			
TOTAUX	14,00	2,00	12,00
En ETP	11,59		

B. **Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés**

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

C. **Informations sur les opérations et engagements envers les dirigeants**

Il n'y a pas d'opérations et d'engagements envers les dirigeants au 31/12/2023

D. **Filiales et participations**

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

E. **Engagements hors bilan**

1. *Engagements donnés*

Néant

2. *Engagements reçus*

Néant

3. *Engagements pris en matière de crédit-bail*

LIXXBAIL, location longue durée d'un photocopieur de marque CANON IRV ADVANCE C3830i. Engagement du 01/11/2023 au 06/02/2029, 869.20€ de loyer annuel.

4. *Autres opérations non inscrites au bilan*

F. **Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet DOUCET BETH assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre, le montant des honoraires liés à sa mission légale de certification inscrits en charges s'élève à 7080 euros TTC pour l'exercice.